

Pétition pour la reprise des négociations pour des salaires égaux dans la santé parapublique vaudoise !

Même patient-e-s = Même travail = Même salaire !

Oui à l'amélioration des conditions de travail dans la santé !

Oui à l'augmentation des salaires du personnel du secteur parapublic de la santé !

Dans le canton de Vaud, durement touché par la pandémie de la COVID-19, tou-te-s les professionnel-le-s du secteur sanitaire (soignant-e-s et médico-technique - personnel de l'intendance et de l'hôtellerie - personnel administratif) ont soigné, pris en charge et accompagné sans relâche les patient-e-s et résident-e-s. Depuis de nombreuses années, ce personnel travaille dans des conditions particulièrement pénibles et difficiles en raison du manque de moyens et de main-d'œuvre, d'une intensification des rythmes de travail et d'un accroissement constant de la pénibilité.

Dans les hôpitaux régionaux, les soins à domicile, les établissements médico-sociaux (EMS) et toutes les entités soumises à la CCT-SAN, les conditions de travail se dégradent. De plus, pour un même travail, les salaires du personnel du secteur sanitaire parapublic vaudois sont notablement inférieurs à ceux de l'hôpital Riviera-Chablais et du CHUV, dont les salaires restent d'ailleurs la revendication pour tous les salaires du secteur.

Par exemples : un-e soignant-e diplômé-e du secteur parapublic de la santé gagne CHF 220'000.- de moins en moyenne qu'au CHUV pour 38 ans de carrière ; une auxiliaire et aide en soins du secteur parapublic de la santé gagne environ CHF 235'000.- de moins en moyenne qu'au CHUV pour 38 ans de carrière. **Au total, ce sont actuellement plus de 114 millions de francs de salaire qui ne sont pas octroyés chaque année aux travailleuses et travailleurs du secteur parapublic de la santé.**

Les engagements pris par les parties contractantes de la CCT-SAN en avril 2019, puis dans le cadre des protocoles d'accord des 4 décembre 2019 et 14 décembre 2020 auront permis la mise en œuvre d'une bascule des salaires du personnel des établissements soumis à la CCT-SAN vers la grille salariale de la CCT de l'hôpital Riviera-Chablais (CCT-HRC), s'accompagnant de notoires améliorations de la rémunération en début de carrière du personnel du secteur parapublic de la santé.

En juin 2021, conformément aux engagements pris par les parties signataires de la CCT-SAN et à la décision prise par le Conseil d'Etat le 1^{er} mai 2019 et de son souhait d'une convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire, non seulement pour la fonction infirmière, mais pour l'ensemble des catégories de personnel, et compte tenu du coût de plus de 114 millions de la convergence salariale pour l'ensemble du réseau CCT-SAN, les parties contractantes ont réitéré leur détermination de séquençage en trois ans du financement des coûts de la convergence.

Fin janvier 2022, **les faitières patronales du secteur de la santé (FHV, Avasad, Héviva, Federems) rompent unilatéralement les négociations et annoncent vouloir mettre fin au processus de revalorisations salariales entamé en 2019.**

Le personnel des établissements soumis à la CCT-SAN s'oppose fermement à cette rupture des négociations qui porte gravement atteinte au partenariat social qui, depuis l'entrée en vigueur en 2008 de la CCT-SAN, aura permis de significatives améliorations des conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur parapublic de la santé.

